

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Juillet 2016

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Valérie GOUTTE-TOQUET - Denis AUGEZ - Chantal ARMENI - Michel CARRE - Philippe PACCARD- Gilles BERGER - Frédéric MOREL

Absente : Marylène WILLAUMEZ.

Frédéric MOREL TOURAINÉ est désigné secrétaire de séance.

Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ,

DIA vente SYRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Louis-Philippe Tandonnet, Notaire à Bourg-en-Bresse portant sur les parcelles situées à Rignat en zone U

- une maison d'habitation sur la parcelle 324 A 874 de 65m²
- une parcelle d'environ 324 m² à prendre sur la parcelle 324 A 921 (424m²)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas faire usage de son droit de préemption,
Précise qu'en accord avec le vendeur une partie de la parcelle 324 A 921 sera acquise par la commune, pour élargir la voie communale « En Reculet ».

**Projet de fusion de la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse-
Application du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale pour le département de l'Ain.

Le préfet a par arrêté du 02 juin 2016 mis en œuvre le projet de périmètre de la fusion de la communauté d'agglomération Bourg-en-Bresse agglomération et des communautés de communes Bresse-Dombes Sud Revermont, du Canton de Coligny, de Montrevel en Bresse, du canton de Saint-Trivier-de-Courtes, de Tréffort-en-Revermont et de la Vallière.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 10 juin 2016.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble des éléments présentés, se prononcer, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI, tel qu'arrêté par le préfet de l'Ain le 2 juin 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la communauté d'agglomération Bourg-en-Bresse agglomération et des communautés de communes Bresse-Dombes Sud Revermont, du Canton de Coligny, de Montrevel en Bresse, du canton de Saint-Trivier-de-Courtes, de Tréffort-en-Revermont et de la Vallière, tel qu'arrêté par le préfet de l'Ain en date du 2 juin 2016 ;et autorise monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vente de l'Auberge du Suran – époux Lacour/Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un compromis de vente a été signé le 16 juin 2016, entre la commune et Mr et Mme Lacour pour l'acquisition de l'Auberge du Suran.

Suite à la demande du Notaire, Maître Delayat Christèle, il conviendrait de scinder le prix pour distinguer l'acquisition du bâtiment et l'acquisition de la licence comprise dans le prix.

Monsieur le maire propose de vendre la licence au prix de 3 000€ conformément au prix d'acquisition par la commune (délibération du 28 octobre 2014) et le bâtiment à 177 000€, soit un prix global de 180 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de vendre la licence IV à Mr et Mme Lacour 3 000€
- Décide de vendre le bâtiment de l'Auberge du Suran 177 000€

Mise en place du RIFSEEP

Le Maire informe le conseil que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Le RIFSEEP s'applique depuis le 1^{er} janvier 2016 aux cadres d'emplois de rédacteurs, et s'appliquera à compter du 01 janvier 2017 aux cadres d'emplois des adjoints techniques.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Le Maire informe le conseil que la proposition sur les groupes de fonctions, les montants de référence correspondants et les différentes cotations s'y appliquant ont été soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ain, qui a émis un avis favorable en date du 14 juin 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable pour instaurer le RIFSEEP conformément aux propositions validées par le Centre de Gestion de l'Ain.

Le RIFSEEP prendra effet le 1 juillet 2016, pour le cadre d'emploi de rédacteur.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime.

Demande de subvention Conseil Départemental-

Réhabilitation de l'église et aménagement du cœur de village de Rignat (aire de jeux).

Monsieur le Maire rappelle le conseil municipal du 29 mars 2016, budgétant les travaux de restauration de l'église de Rignat et de ses abords (réfection du toit, réfection des vitraux, travaux d'évacuation des eaux pluviales, aménagement de la place de Rignat pour une aire de jeux).

Après réception de tous les devis, le montant total des travaux s'élève à 45 978€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à entreprendre les démarches concernant les travaux de l'église de Rignat et de l'aménagement de la place de Rignat, et à solliciter la subvention du Conseil Départemental à hauteur de 15%.

Décision Modificative – Budget Communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer un virement de crédit pour mandater le dépôt de garantie de la cure de Rignat, dont les locataires ont donné leur dédite au 31 mai, et donc de créditer le compte 165 en dépense d'investissement de 1100€

Liste des autorisations d'occupation du Sol du 1^{er} semestre 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des demandes d'autorisations d'urbanisme sollicitées au cours du 1^{er} semestre 2016.

-9 déclarations préalables (anciennement déclarations de travaux)

-1 modification de permis de construire

Convention EPFL-Parcelle 048 C 357 « En Richer »/consorts Chamard

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 septembre 2015, sollicitant l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain, pour porter le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée 048 C 357 (2120m²) en zone U, appartenant aux héritiers de Mme Chamard Fernande.

Le Conseil D'administration de l'EPF de l'Ain a donné son accord, en date du 04 décembre 2015, pour l'acquisition de la parcelle 048 C 357 pour un montant de 63 600€ HT. (frais de notaire et autre en sus),

Un compromis de vente a été signé entre l'EPF et les consorts Chamard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-approuve les modalités d'intervention et en particulier le mode de portage et les moyens financiers présentés, pour l'acquisition de la parcelle 048 C 357, conformément à la convention présentée.

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour portage financier avec l'EPF de l'Ain, pour une durée de 4 ans

-précise que les frais de portage correspondant à 1.50% HT par an, du capital restant dû, seront payés chaque année à l'EPF.

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

Tour de France et Tour de l'Ain

Le tour de France passera à Bohas le dimanche 17 juillet. La RD 979 sera fermée à la circulation, de 10h à 13h30 ; les croisements entre la RD 979 et les routes adjacentes seront interdites de 12h45 à 13h30.

Une note explicative sera distribuée aux habitants.

Le tour de l'Ain passera à Bohas le jeudi 11 août.

Courrier de Mme Gergone

Mme Valérie Goutte-Toquet rappelle le courrier de Mme Gergonne lu au Conseil Municipal du 26 avril. Mr le Maire doit rencontrer les propriétaires des chiens.

Prochain Conseil Municipal le 25 août 2016.

Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.